

Image not found or type unknown



Versement pension alimentaire

Par **delfineo**, le **13/03/2013 à 16:10**

Bonjour,rnrnJe souhaite savoir si il est possible de verser une pension alimentaire à un organisme qui se chargerait de la verser à la personne qui doit en bénéficier.rnEn effet mon concubin souhaite faire un virement sur le compte de son ex femme pour la pension de son fils mais celle-ci ne veut rien savoir.rnNous souhaitons procéder de la sorte car en la payant en espèce elle ne donne aucun justificatif et l'accuse de non paiement de la pension, et par chèque elle ne les encaisse pas forcément ou alors 3 mois après et l'accuse également de non paiement. rnrnMerci d'avance pour votre réponse.rnrnCordialement.

Par **cocotte1003**, le **13/03/2013 à 17:46**

Bonjour, non la pension est due à la mere pour l'entretien de l'enfant et doit etre impérativement versée à la mere. Vous pouvez envisager un virement bancaire, c'est le plus efficace et sure pour etre en règle, cordialement

Par **delfineo**, le **13/03/2013 à 17:56**

Oui mais même si cela paraît incroyable elle refuse le virement y a t-il moyen de l'y obliger??

Par **cocotte1003**, le **13/03/2013 à 18:20**

non pas moyen, il vous faut son rib mais envoyez lui une LRAR avec le prochain chèque de pension en lui demandant son rib, vous aurez une preuve de votre bonne volonté,
cordialement